

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S DE LA COMMUNE DE COUBRON

Date de convocation
10 mars 2021

Date d'affichage
10 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice

Présents

Pouvoirs

Votants

Objet :

**DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE – BUDGET
CCAS 2021**

Vote :

Pour : 9 (à l'unanimité)

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars à 18 heures 15,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Evelyne GUERIN, Vice-Présidente du CCAS,

La séance est ouverte à 18H15.

Étaient présents :

Mme Evelyne GUERIN, Vice-Présidente du CCAS,

Mme Martine BOUVET, Conseillère municipale,

Mmes, Claudine POLIPOWSKI, Denise AZOUGARH, Josiane GARCIA et Régine AMICE, représentantes des associations, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé représenté :

M. Ludovic TORO, Président du CCAS, donne pouvoir à Mme Evelyne GUERIN ;

Mme Pascale COLTIER, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Denise AZOUGARH ;

Mme Céline KONIGSBAUER, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Martine BOUVET.

Secrétaire de séance : madame Cloé ANTIGA

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

En application des articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code général des collectivités territoriales, l'examen du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) au sein de l'Assemblée délibérante.

Il permet d'informer les élus sur la situation financière et de discuter des orientations avant leur traduction en termes comptables et budgétaires.

Ce débat est acté par une délibération spécifique et donne lieu à un vote pour la seconde fois cette année conformément aux dispositions de la loi NOTRe N°2015-991 du 7 Août 2015.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux membres du Conseil d'Administration la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le DOB doit être ouvert dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités ;

VU les dispositions de la loi NOTRe N°2015-991 du 7 Août ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Evelyne GUERIN.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration,

DECIDE d'approuver les orientations budgétaires du CCAS pour 2021 contenues dans le R.O.B. 2021.

PRECISE que le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Certifiée exécutoire par la Vice-Présidente du CCAS,
compte tenu de l'envoi en Préfecture le : 17 mars 2021
et de la publication, le : 17 mars 2021

La Vice-Présidente du CCAS
Evelyne GUERIN



Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Coubron, le 16 mars 2021

La Vice-Présidente du CCAS
Evelyne GUERIN



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Budget 2021

La loi détermine le statut des CCAS, établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Le CCAS constitue, conformément à son statut, l'outil privilégié de la Ville pour animer et développer l'action municipale dans le champ social (personnes démunies, personnes âgées, personnes handicapées...).

Pour lui permettre d'exercer ces missions, la ville peut être amenée à attribuer au CCAS une subvention annuelle et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir la cohérence globale de fonctionnement des services municipaux à l'égard du CCAS.

Le résultat 2019 du CCAS

Les comptes de l'exercice 2019 sont les suivants :

Fonctionnement (réel)	Recettes	6 266,53
	➤ Report excédent antérieur N-1	4 266,53
	➤ Recettes 2019	2 000,00
	Dépenses	3 287,34
	➤ Dépenses 2019	3 287,34
	Résultat excédentaire 2019	2 979,19
Investissement (réel)	Recettes	16 513,83
	➤ Report exercice N-1	16 513,83
	➤ Recettes 2019	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2019	0,00
	Dépenses	0,00
	➤ Dépenses 2019	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2019	0,00
	Résultat excédentaire 2019	16 513,83
Résultat cumulé (réel)	Résultat section fonctionnement	2 979,19 (1)
	Résultat section investissement	16 513,83 (2)
	Résultat cumulé 2019	19 493,02

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2019 (chiffres définitifs)

Nomenclature	BP 2019	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépense de Fonctionnement	8 902,53		0,00	8 902,53	3 287,34	5 615,19	36,93%
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 410,53		0,00	1 410,53	1 396,34	14,19	98,99%
Art. - 6161 Multirisques	1 110,53		-145,46	965,07	965,07	0,00	100%
Art. - 627 Services bancaires et assimilés	50,00		-35,81	14,19	0,00	14,19	
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	250,00		181,27	431,27	431,27	0,00	100%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	300,00		0,00	300,00	72,00	228,00	24,00%
Art. - 6451 Cotisations à l'URSSAF			72,00	72,00	72,00	0,00	100%
Art. - 6456 Versement au f.n.c. du supplément familial	300,00		-72,00	228,00	0,00	228,00	
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	7 192,00		0,00	7 192,00	1 819,00	5 373,00	25,29%
Art. - 6541 Créances admises en non valeurs	1 192,00			1 192,00	779,00	413,00	65,35%
Art. - 6561 Secours d'urgence	1 400,00			1 400,00	0,00	1 400,00	
Art. - 6562 Aides	3 400,00			3 400,00	0,00	3 400,00	
Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et	1 200,00			1 200,00	1 040,00	160,00	86,67%
Recettes de Fonctionnement	8 902,53		0,00	8 902,53	6 266,53	2 636,00	70,39%
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	4 266,53		0,00	4 266,53	4 266,53	0,00	100%
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté	4 266,53			4 266,53	4 266,53	0,00	100%
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	4 636,00		0,00	4 636,00	2 000,00	2 636,00	43,14%
Art. - 7474 Communes	4 636,00			4 636,00	2 000,00	2 636,00	43,14%

Répartition des dépenses et des recettes d'investissement en 2019 (chiffres définitifs)

Nomenclature	BP 2019	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépenses d'Investissement	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Recettes d'Investissement	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%

En 2019 la Ville a versé une participation d'équilibre de 2000 €, contre 1000 € en 2018. La subvention d'équilibre versée par la ville est le seul moyen d'équilibre le budget du CCAS qui ne comporte aucune autre recette hormis la recette de la ville et les excédents antérieurs reportés. Les excédents s'étant amenuisés depuis 2018, la ville doit contribuer à cet équilibre.

Le résultat 2020 du CCAS

Les comptes de l'exercice 2020 étant clôturés au plus tard le 30 juin 2020, les chiffres ci-après préfigurent des tendances et feront l'objet d'ajustements lors du rapprochement du compte administratif de l'ordonnateur (Maire) et du compte de gestion du comptable (Trésorier).

Le résultat 2020 est estimé de la façon suivante (y compris reste à réaliser d'investissement et rattachement 2020):

Fonctionnement (prévisionnel)	Recettes	5 779,19
	➤ Report excédent antérieur N-1	2 979,19
	➤ Recettes 2020	2 800,00
	Dépenses	2 770,16
	➤ Dépenses 2020	2 770,16
	Résultat excédentaire 2020	3 009,03
Investissement (prévisionnel)	Recettes	16 513,83
	➤ Report exercice N-1	16 513,83
	➤ Recettes 2020	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2020	0,00
	Dépenses	0,00
	➤ Dépenses 2020	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2020	0,00
	Résultat excédentaire 2020	16 513,83
Résultat cumulé (prévisionnel)	Résultat section fonctionnement	3 009,03 (1)
	Résultat section investissement	16 513,83 (2)
	Résultat cumulé 2020	19 522,86

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2020 (prévisionnel)

Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépense de Fonctionnement	7 575,00		0,00	7 575,00	2 770,16	4 804,84	36,57%
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 485,00	0,00	0,00	1 485,00	1 401,36	83,64	94,37%
Art. - 6161 Multirisques	968,00			968,00	967,61	0,39	99,96%
Art. - 627 Services bancaires et assimilés	50,00			50,00	0,00	50,00	0,00%
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	467,00			467,00	433,75	33,25	92,88%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	80,00	0,00	0,00	80,00	80,00	0,00	100,00%
Art. - 6450 Versement au f.n.c. du supplément familial	80,00			80,00	80,00	0,00	100,00%
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	6 010,00	0,00	0,00	6 010,00	1 288,80	4 721,20	21,44%
Art. - 6532 Frais De mission	170,00			170,00	168,80	1,20	99,29%
Art. - 6535 Formation	0,00			0,00	80,00	-80,00	
Art. - 6561 Secours d'urgence	1 400,00			1 400,00	0,00	1 400,00	0,00%
Art. - 6567 Aides	3 400,00			3 400,00	0,00	3 400,00	0,00%
Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et	1 040,00			1 040,00	1 040,00	0,00	100,00%
Recettes de Fonctionnement	7 575,00	0,00	0,00	7 575,00	5 779,19	1 795,81	76,29%
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 979,19	0,00	0,00	2 979,19	2 979,19	0,00	100%
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 979,19			2 979,19	2 979,19	0,00	100,00%

Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	4 595,81	0,00	0,00	4 595,81	2 800,00	1 795,81	60,93%
Art. - 7474 Communes	4 595,81			4 595,81	2 800,00	1 795,81	60,93%

↳ Répartition des dépenses et des recettes d'investissement en 2020 (prévisionnel)

Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Dépenses d'investissement	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Recettes d'investissement	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%

En 2020 la Ville a versé une participation d'équilibre de 2800 € sur le Budget du CCAS.

Les excédents antérieurs ayant été consommés sur les exercices précédents, il convient depuis 2018 d'équilibrer de nouveau le budget du CCAS qui ne comporte aucune recette hormis celle versée par la Ville.

↳ Les orientations budgétaires 2021

Voici les grandes lignes du budget 2021 tel qu'il pourrait être proposé au conseil d'administration ce même jour.

Dépenses de fonctionnement 2021 (prévisionnel)	7 325,00	}	Fonctionnement
Assurance multirisques	968,00		
Services bancaires et assimilés	50,00		
Cotisations	467,00		
Secours d'urgences et aides	4 800,00		
Subventions de fonctionnement aux associations	1 040,00		
Recettes de fonctionnement 2021 (prévisionnel)	7 325,00	}	Investissement
Excédent antérieur reporté	3 009,03		
Subvention d'équilibre communale	4 315,97		
Dépenses d'investissement 2021 (prévisionnel)	16 513,83	}	Investissement
Dépense d'équipement	16 513,83		
Recettes d'investissement 2021 (prévisionnel)	16 513,83	}	Investissement
Excédent antérieur reporté	16 513,83		

↳ Une subvention d'équilibre est nécessaire en 2021

Pour un budget de 7 325,00 € en 2021, une subvention d'équilibre de 4 315,97 € sera nécessaire, dans l'hypothèse où toutes les dépenses se réaliseraient.

Dépenses de fonctionnement 2021 (prévisionnel)	7 325,00
Dépenses de fonctionnement (cumulées)	7 325,00
Recettes de fonctionnement 2021 (prévisionnel)	7 325,00
Excédent antérieur reporté	3 009,03
Subvention ville prévisionnelle	4 315,97

↳ Les orientations 2021 concernant le fonctionnement

Aucune recette n'étant générée par l'activité du CCAS hormis les dons, la ville doit donc soutenir financièrement l'activité du CCAS à 100% si elle souhaite maintenir son activité : secours d'urgence, aides aux familles, subventions aux associations...

L'excédent de fonctionnement dégagé à fin d'année 2020 est de 3 009,03 €.

Evolution des Excédents de fonctionnement de 2014 à 2020						
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

34 448,00 €	19 688,78 €	30 834,04 €	6 908,63 €	4 266,53 €	2 979,19 €	3 009,03 €
-------------	-------------	-------------	------------	------------	------------	------------

Ces dernières années, le CCAS a cherché à réduire cet excédent cumulé sans appeler de nouvelles subventions communales dans le but de ne laisser à court terme sur le budget du CCAS que les activités d'aides aux personnes en difficultés.

Depuis 2018, toutes les activités autour des personnes âgées ont été transférées sur le budget communal. Ainsi, les colis alimentaires se retrouvent sur le budget communal et non plus sur le budget du CCAS.

↳ Evolution des aides aux familles depuis 2010

AIDES AUX FAMILLES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SECOURS D'URGENCE	190 €	0 €	79 €	135 €	0 €	300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AIDES	449 €	1 513 €	1 102 €	1 870 €	686 €	697 €	352,61 €	1 573,34 €	1 006 €	0 €	0 €
TRANSPORT SCOLAIRE	0 €	0 €	29 098 €	14 816 €	10 101 €	20 050 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES AIDES VERSEES	2 649 €	3 524 €	32 291 €	18 834 €	12 801 €	23 062 €	352,61 €	1 573,34 €	1 006 €	0 €	0 €

En plus des aides financières directes versées par le CCAS, des aides indirectes ont été versées dans le cadre d'une convention tripartite avec EDF/GDF et Véolia mise en place en 2015 :

2016	2017	2018
Eau = 1 460 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 1 600 € (sur une	Eau = 1 920 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 1 735 € (sur une	Eau = 615 € (sur une enveloppe annuelle de 2270 €) Electricité / Gaz = 880 € (sur une
2019	2020	2021
Eau = 800 € (sur une enveloppe annuelle de 2270 €) Electricité / Gaz = 1000 € (sur une	Eau = 150 € (sur une enveloppe annuelle de 2270 €) Electricité / Gaz = 887 € (sur une	Eau = sur une enveloppe annuelle de 1835 € Electricité / Gaz = enveloppe

SUBV. ASSOCIATIONS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévision)
subventions aux associations	320	320	320	320	1040	1360	1200	1200	1200	1040	1040	1040

↳ Subventions versée par la ville depuis 2010

Subventions Versées par la Ville	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévision)
subventions versée par la ville	19133	10000	46951	38553	33838	17108	0	0	1200	1 000	2 000	2 800
	Aide sociale + colis		Aide sociale + colis + transport scolaires			Aide sociale + colis		Financement sur		Aide sociale		

↳ Reste à recouvrer

Aucune admission en non valeurs n'a été proposé par le Trésor Public pour 2021.

La dernière demande date de 2019 et elle avait visé un apurement des comptes suite à l'impossibilité de procéder au recouvrement des créances depuis de nombreuses années. Cela avait conduit à comptabiliser la somme de 779 € fin 2019 contre 1191,91 € proposée en début d'année 2019.

La différence entre la prévision et la réalisation s'explique par le fait que les procédures suite au décès des personnes sont parfois longues et aboutissent parfois au règlement des dettes.

Une fois comptabilisé en non valeurs, il faut savoir que si ces dettes sont de nouveau recouvrables, la TP nous demandera d'émettre des recettes exceptionnelles.

La procédure d'admission en non valeurs ne supprime pas définitivement les procédures de recouvrement, elle les suspend provisoirement.

↳ Endettement

Aucun emprunt n'est à ce jour contracté sur le budget du CCAS et aucun emprunt n'est envisagé.

Certifiée exécutoire par la Vice-Présidente du CCAS
compte tenu de l'envoi en Préfecture le : 17 mars 2021
et de la publication, le : 17 mars 2021

La Vice-Présidente du CCAS
Evelyne GUERIN





CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2021

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE COMMUN

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2020

BUDGET CCAS 2021

En application de l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L2313-1, L3313-1, L4313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le Budget 2021 doit être adopté avant le 15 avril 2021 et le Compte Administratif 2020 doit être adopté avant le 30 juin 2021. Cette année, le Conseil d'Administration du CCAS procède au vote lors de la même séance du BP 2021 et du CA 2020. La note de présentation intégrera par conséquent les 2 analyses pour ne faire qu'un document unique.

Le projet de budget primitif 2021 s'inscrit dans le cycle budgétaire et a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et le vote du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance du Conseil d'Administration du 16 mars 2021.

Le présent rapport a pour vocation de synthétiser et commenter les données issues des comptes 2020 et de donner les orientations budgétaires pour 2021. Le budget primitif 2021 a été élaboré en tenant compte des résultats du compte administratif 2020.

Objet du CCAS et relations avec la Ville

La loi détermine le statut des CCAS, établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Le CCAS constitue, conformément à son statut, l'outil privilégié de la Ville pour animer et développer l'action municipale dans le champ social (personnes démunies, personnes âgées, personnes handicapées...).

Pour lui permettre d'exercer ces missions, la ville peut être amenée à verser au CCAS une subvention annuelle et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir la cohérence globale de fonctionnement des services municipaux à l'égard du CCAS.

LA REALISATION DE L'ANNEE 2019

Le résultat 2019 du CCAS

Les résultats 2019 sont les suivants (y compris les restes à réaliser d'investissement et les rattachements 2019) :

Fonctionnement (réel)	Recettes	6 266,53
	➢ Report excédent antérieur N-1	4 266,53
	➢ Recettes 2019	2 000,00
	Dépenses	3 287,34
	➢ Dépenses 2019	3 287,34
	Résultat excédentaire 2019	2 979,19
Investissement (réel)	Recettes	16 513,83
	➢ Report exercice N-1	16 513,83
	➢ Recettes 2019	0,00
	➢ Reste à Réaliser 2019	0,00
	Dépenses	0,00
	➢ Dépenses 2019	0,00
	➢ Reste à Réaliser 2019	0,00
	Résultat excédentaire 2019	16 513,83
Résultat cumulé (réel)	Résultat section fonctionnement	2 979,19 (1)
	Résultat section investissement	16 513,83 (1)
	Résultat cumulé 2019	19 493,02

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2019 (chiffres définitifs)

Nomenclature	BP 2019	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépense de Fonctionnement	8 902,53		0,00	8 902,53	3 287,34	5 615,19	36,93%
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 410,53		0,00	1 410,53	1 396,34	14,19	98,99%
Art. - 6161 Multirisques	1 110,53		-145,46	965,07	965,07	0,00	100%
Art. - 627 Services bancaires et assimilés	50,00		-35,81	14,19	0,00	14,19	
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	250,00		181,27	431,27	431,27	0,00	100%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	300,00		0,00	300,00	72,00	228,00	24,00%
Art. - 6451 Cotisations à l'URSSAF			72,00	72,00	72,00	0,00	100%
Art. - 6456 Versement au f.n.c. du supplément familial	300,00		-72,00	228,00	0,00	228,00	
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	7 192,00		0,00	7 192,00	1 819,00	5 373,00	25,29%
Art. - 6541 Créances admises en non valeurs	1 192,00			1 192,00	779,00	413,00	65,35%
Art. - 6561 Secours d'urgence	1 400,00			1 400,00	0,00	1 400,00	
Art. - 6562 Aides	3 400,00			3 400,00	0,00	3 400,00	
Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et	1 200,00			1 200,00	1 040,00	160,00	86,67%
Recettes de Fonctionnement	8 902,53		0,00	8 902,53	6 266,53	2 636,00	70,39%
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	4 266,53		0,00	4 266,53	4 266,53	0,00	100%
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté	4 266,53			4 266,53	4 266,53	0,00	100%
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	4 636,00		0,00	4 636,00	2 000,00	2 636,00	43,14%
Art. - 7474 Communes	4 636,00			4 636,00	2 000,00	2 636,00	43,14%

Répartition des dépenses et des recettes d'investissement en 2019 (chiffres définitifs)

Nomenclature	BP 2019	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépenses d'investissement	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Recettes d'investissement	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%

En 2019 la Ville a versé une participation d'équilibre de 2000 €, contre 1000 € en 2018. La subvention d'équilibre versée par la ville est le seul moyen d'équilibre le budget du CCAS qui ne comporte aucune autre recette hormis la recette de la ville et les excédents antérieurs reportés. Les excédents s'étant amenuisés depuis 2018, la ville doit contribuer à cet équilibre.

LA REALISATION DE L'ANNEE 2020

Le résultat 2020 du CCAS

Les comptes de l'exercice 2020 étant clôturés à ce même conseil, les chiffres ci-après *sont les chiffres définitifs* qui résultent du rapprochement du compte administratif de l'ordonnateur (Président du CCAS) et du compte de gestion du comptable (Trésorier).

Le résultat 2020 est le suivant (y compris reste à réaliser d'investissement et rattachement 2020):

Fonctionnement (définitif)	Recettes	5 779,19
	➤ Report excédent antérieur N-1	2 979,19
	➤ Recettes 2020	2 800,00
	Dépenses	2 770,16
	➤ Dépenses 2020	2 770,16
	Résultat excédentaire 2020	3 009,03
Investissement (définitif)	Recettes	16 513,83
	➤ Report exercice N-1	16 513,83
	➤ Recettes 2020	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2020	0,00
	Dépenses	0,00
	➤ Dépenses 2020	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2020	0,00
	Résultat excédentaire 2020	16 513,83
Résultat cumulé (définitif)	Résultat section fonctionnement	3 009,03 (C)
	Résultat section investissement	16 513,83 (I)
	Résultat cumulé 2020	19 522,86

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2020 (définitif)

Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépense de Fonctionnement	7 575,00	0,00	0,00	7 575,00	2 770,16	4 804,84	36,57%
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 485,00	0,00	0,00	1 485,00	1 401,36	83,64	94,37%
Art. - 6161 Multirisques	368,00			368,00	367,61	0,39	99,96%
Art. - 627 Services bancaires et assimilés	50,00			50,00	0,00	50,00	0,00%
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	467,00			467,00	433,75	33,25	92,88%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	80,00	0,00	0,00	80,00	80,00	0,00	100,00%
Art. - 6456 Versement au f.n.c. du supplément familial	80,00			80,00	80,00	0,00	100,00%
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	6 010,00	0,00	0,00	6 010,00	1 288,80	4 721,20	21,44%
Art. - 6532 Frais De mission	170,00			170,00	168,80	1,20	99,29%
Art. - 6535 Formation	0,00			0,00	80,00	-80,00	
Art. - 6561 Secours d'urgence	1 400,00			1 400,00	0,00	1 400,00	0,00%
Art. - 6562 Aides	3 400,00			3 400,00	0,00	3 400,00	0,00%
Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et	1 040,00			1 040,00	1 040,00	0,00	100,00%
Recettes de Fonctionnement	7 575,00	0,00	0,00	7 575,00	5 779,19	1 795,81	76,29%
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 979,19	0,00	0,00	2 979,19	2 979,19	0,00	100%
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 979,19			2 979,19	2 979,19	0,00	100,00%
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	4 595,81	0,00	0,00	4 595,81	2 800,00	1 795,81	60,93%
Art. - 7474 Communes	4 595,81			4 595,81	2 800,00	1 795,81	60,93%

Répartition des dépenses et des recettes d'investissement en 2020 (définitif)

Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépenses d'Investissement	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Recettes d'Investissement	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%

En 2020 la Ville a versé une participation d'équilibre de 2800 € sur le Budget du CCAS.

Les excédents antérieurs ayant été consommés sur les exercices précédents, il convient depuis 2018 d'équilibrer de nouveau le budget du CCAS qui ne comporte aucune recette hormis celle versée par la Ville.

LE BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget 2021 du CCAS

Libellé			BP 2021	REALISE 2020	VARIATION BP 2021/REALISE 2020	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 515,00	2 778,16	3 744,84	
Ch.	011	Charges à caractère général	590,00	1 401,36	-811,36	
Art.	6151	Multirisques	150,00	967,61	-817,61	Renégociation contrat resp. civile
Fon.	612	Services en faveur des personnes âgées	150,00	967,61	-817,61	
Art.	6281	Concours divers (cotisations...)	440,00	433,75	6,25	
Fon.	01	Opérations non ventilables	440,00	433,75	6,25	Adhésion UDCCAS/UNCCAS
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	80,00	-80,00	
Art.	6151	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	0,00	80,00	-80,00	
Fon.	01	Opérations non ventilables	0,00	80,00	-80,00	Régularisation paie SAAD en 2020
Ch.	65	Autres charges de gestion courante	5 925,00	1 288,80	4 636,20	
Art.	6532	Frais de mission	0,00	168,80	-168,80	Frais mission congrès UNCCAS10/2019
Fon.	020	Administration générale	0,00	168,80	-168,80	
Art.	6535	Formation	0,00	80,00	-80,00	Frais mission congrès UNCCAS10/2019
Fon.	612	Services en faveur des personnes âgées	0,00	80,00	-80,00	
Art.	6541	Créances admises en non-valeur	85,00	0,00	85,00	créances irrécouvrables
Fon.	612	Services en faveur des personnes âgées	85,00	0,00	85,00	
Art.	6561	Secours d'urgence	1 400,00	0,00	1 400,00	Secours d'urgence (régie d'avance)
Fon.	5230	A.F.P.D. - Services communs	1 400,00	0,00	1 400,00	
Art.	6563	Aides	3 400,00	0,00	3 400,00	Aide financière décidées par le conseil
Fon.	5230	A.F.P.D. - Services communs	3 400,00	0,00	3 400,00	
Art.	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	1 040,00	1 040,00	0,00	Subvention CLUB DE L'AMITIE
Fon.	610	Services en faveur des personnes âgées	720,00	720,00	0,00	Subv. Horizon cancer et Croix Rouge
Fon.	65	Autres	320,00	320,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			6 515,00	5 779,19	735,81	
Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	3 009,03	2 979,19	29,84	
Art.	002	Résultat d'exploitation reporté	3 009,03	2 979,19	29,84	
Fon.	01	Opérations non ventilables	3 009,03	2 979,19	29,84	Excédent antérieur d'investissement
Ch.	74	Dotations et participations	3 505,97	2 800,00	705,97	
Art.	7474	Communes	3 505,97	2 800,00	705,97	Subvention d'équilibre ville
Fon.	01	Opérations non ventilables	3 505,97	2 800,00	705,97	

Libellé			BP 2021	REALISE 2020	VARIATION BP 2021/REALISE 2020	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			16 513,83	0,00	16 513,83	
Ch.	21	Immobilisations corporelles	16 513,83	0,00	16 513,83	
Art.	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 513,83	0,00	16 513,83	Excédent de la section
Fon.	612	Services en faveur des personnes âgées	16 513,83	0,00	16 513,83	d'investissement à affecter
RECETTES D'INVESTISSEMENT			16 513,83	16 513,83	0,00	
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investis.	16 513,83	16 513,83	0,00	
Art.	001	Solde d'exécution de la section d'investis.	16 513,83	16 513,83	0,00	Solde excédentaire section
Fon.	01	Opérations non ventilables	16 513,83	16 513,83	0,00	d'investissement

Présentation générale du budget 2021

Dépenses de fonctionnement 2021	6 515,00	}	Fonctionnement
Assurance multirisques	150,00		
Cotisations	440,00		
Créances admises en non valeurs	85,00		
Secours d'urgences et aides	4 800,00		
Subventions de fonctionnement aux associations	1 040,00		
Recettes de fonctionnement 2021	6 515,00	}	Investissement
Excédent antérieur reporté	3 009,03		
Subvention d'équilibre communale	3 505,97		
Dépenses d'investissement 2021	16 513,83	}	Investissement
Dépense d'équipement	16 513,83		
Recettes d'investissement 2021	16 513,83	}	Investissement
Excédent antérieur reporté	16 513,83		

* Il faudrait envisager l'utilisation de cette somme disponible en investissement de 16 513,83 €.

↳ Une subvention d'équilibre est nécessaire en 2021

Pour un budget de 6 515,00 € en 2021, une subvention d'équilibre sera nécessaire de 3 505,97 €.

Dépenses de fonctionnement 2021	6 515,00
Dépenses de fonctionnement (détailées page suivante)	6 515,00
Recettes de fonctionnement 2021	6 515,00
Excédent antérieur reporté	3 009,03
Subvention ville prévisionnelle	3 505,97

↳ Les orientations 2021 concernant le fonctionnement

Aucune recette n'étant générée par l'activité du CCAS hormis les dons, la ville doit donc soutenir financièrement l'activité du CCAS à 100% si elle souhaite maintenir son activité : secours d'urgence, aides aux familles, subventions aux associations...

L'excédent de fonctionnement dégagé à fin d'année 2020 est de 3 009,03 €.

Evolution des Excédents de fonctionnement de 2014 à 2020						
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
34 448,00 €	19 688,78 €	30 834,04 €	6 908,63 €	4 266,53 €	2 979,19 €	3 009,03 €

Ces dernières années, le CCAS a cherché à réduire cet excédent cumulé sans appeler de nouvelles subventions communales dans le but de ne laisser à court terme sur le budget du CCAS que les activités d'aides aux personnes en difficultés.

Depuis 2018, toutes les activités autour des personnes âgées ont été transférées sur le budget communal. Ainsi, les colis alimentaires se retrouvent sur le budget communal et non plus sur le budget du CCAS.

↳ Evolution des aides aux familles depuis 2010

AIDES AUX FAMILLES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SECOURS D'URGENCE	190 €	0 €	79 €	135 €	0 €	300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AIDES	449 €	1 513 €	1 102 €	1 870 €	685 €	697 €	352,61 €	1 573,34 €	1 006 €	0 €	0 €
TRANSPORT SCOLAIRE	0 €	0 €	29 098 €	14 816 €	10 101 €	20 050 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES AIDES VERSEES	2 649 €	3 524 €	32 291 €	18 834 €	12 801 €	23 062 €	352,61 €	1 573,34 €	1 006 €	0 €	0 €

En plus des aides financières directes versées par le CCAS, des aides indirectes ont été versées dans le cadre d'une convention tripartite avec EDF/GDF et Veolia mise en place en 2015 :

2016	2017	2018
Eau = 1 460 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 1 600 € (sur une enveloppe annuelle de 1 781 €)	Eau = 1 920 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 1 735 € (sur une enveloppe annuelle de 1 738 €)	Eau = 615 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 880 € (sur une enveloppe annuelle de 1 662 €)
2019	2020	2021
Eau = 800 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 1 000 € (sur une enveloppe annuelle de 1 710 €)	Eau = 1 110 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 810 € (sur une enveloppe annuelle de 1 710 €)	Eau = 900 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 810 € (sur une enveloppe annuelle de 1 710 €)

↳ Subventions aux associations depuis 2010

SUBV. ASSOCIATIONS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévision)
subventions aux associations	320	320	320	320	1040	1360	1200	1200	1200	1040	1040	1040

↳ Subventions versée par la ville depuis 2010

Subventions Versées par la Ville	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévision)
subventions versée par la ville	19131	10000	46951	38553	33838	17108	0	0	1300	1000	2000	2300

Aide sociale + colis

Aide sociale + colis + transport scolaires

Aide sociale + colis
Financement sur l'excédent reporté

Aide sociale

Reste à recouvrer

Des admissions en non valeurs ont été proposé par le Trésor Public pour 85 €. Une délibération devra être prise dans le courant de l'année 2021, pour les constater.

La dernière demande date de 2019 et elle avait visé un apurement des comptes suite à l'impossibilité de procéder au recouvrement des créances depuis de nombreuses années. Cela avait conduit à comptabiliser la somme de 779 € fin 2019 contre 1191,91 € proposée en début d'année 2019.

La différence entre la prévision et la réalisation s'explique par le fait que les procédures suite au décès des personnes sont parfois longues et aboutissent parfois au règlement des dettes.

Une fois comptabilisé en non valeurs, il faut savoir que si ces dettes sont de nouveau recouvrables, la TP nous demandera d'émettre des recettes exceptionnelles.

La procédure d'admission en non valeurs ne supprime pas définitivement les procédures de recouvrement, elle les suspens provisoirement.

Endettement

Aucun emprunt n'est à ce jour contracté sur le budget du CCAS et aucun emprunt n'est envisagé.

Certifiée exécutoire par la Vice-Présidente du CCAS,
compte tenu de l'envoi en Préfecture le :15 avril 2021
et de la publication, le : 15 avril 2021

La Vice-Présidente du CCAS
Evelyne GUERIN

